

65190

\$\begin{align*}
20 05 62 35 70 26
\$\begin{align*}
50 05 62 35 78 64
\$\textcircle{D}\$ mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-41

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Adoption du règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides « Programme Façades »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides « Programme Façades ». Il rappelle qu'un budget de 25 000 € avait été voté au budget primitif 2021. Une demande de subvention à la Région est en cours pour qu'elle verse un euro pour chaque euro versé par la commune.

Les objectifs de cette campagne sont :

- de conforter l'attractivité des centres-villes et villages par une mise en valeur globale du paysage urbain ;
- d'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la Commune et ainsi de contribuer à la pérennisation du bâti;
- de préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles.

Cette opération devra faciliter la réalisation de travaux de qualité, adaptés à l'habitat ancien.

La prise en charge par la commune et le Conseil Régional d'une partie du coût des travaux de ravalement engagés par les particuliers apparaît comme la contrepartie naturelle aux exigences qualitativement posées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'adopter de règlement administratif, technique et financier pour le suivi du

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-41-DE Date de télétransmission : 21/07/2021 Date de réception préfecture : 21/07/2021 programme et l'attribution des aides « Programme Façades ».

- 2. De solliciter une subvention à la région à hauteur de 25 000 €.
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 D mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021 Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-42

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Location et sous-location au cabinet médical de la gare

Monsieur le Maire rappelle que le bail en vigueur entre la SCI LOVERDO et la commune pour la location du cabinet médical de la gare pour un montant de loyer annuel de 13 200 € se termine le 9 août 2021 inclus. Une partie du cabinet est actuellement mis à disposition gracieusement au Docteur AYME.

Compte tenu de la durée des travaux de construction du Pôle Santé de l'Arros, Monsieur le Maire propose de reconduire le bail avec la SCI LOVERDO en baissant le montant du loyer à 10 800 € à compter du 10 août 2021. Il propose également de sous-louer le cabinet médical au Docteur AYME et à la bio énergéticienne Marie DUMONT pour un loyer annuel de 3 600 € chacune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De louer le bâtiment du cabinet médical de la gare à la SCI LOVERDO pour un loyer annuel de 10 800 € à compter du 10 août 2021
- 2. De sous-louer une partie du cabinet médical à la bio énergéticienne Marie DUMONT à compter du 1er juillet 2021 pour un loyer annuel de 3 600 €.
- 3. De sous-louer une partie du cabinet médical au Docteur Françoise AYME à compter du 1er septembre 2021 pour un loyer annuel de 3 600 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération
 Fait et délibéré le 21 juin 2021,
 Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-42-DE Date de télétransmission : 21/07/2021 Date de réception préfecture : 21/07/2021



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ■ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021 Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-43

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Acquisition d'un tracteur 74 CV

Monsieur le Maire souhaite que la commune procède à l'acquisition d'un nouveau tracteur, en remplacement du tracteur FIAT. Il s'agit d'un tracteur avec cabinet de 74 CV. Plusieurs entreprises ont été consultées et, après analyse, c'est l'offre de MONLEZUN, plus avantageuse économiquement, que Monsieur le Maire propose de retenir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à l'acquisition d'un tracteur 74 CV auprès de l'entreprise MONLEZUN pour un montant de 44 700 € HT.
- 2. D'autoriser la cession du tracteur FIAT pour un montant de 6 000 € HT.
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-43-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

\$\mathbb{\textit{2}}\$ 05 62 35 70 26
\$\mathbb{\textit{3}}\$ 05 62 35 78 64
\$\mathbb{\textit{D}}\$ mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-44

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Acquisition de la parcelle B n°22 lieu-dit Pédarré

Monsieur le Maire souhaite créer un chemin reliant la commune de Bordes à Tournay, autre que par la RD 817. Pour cela, en s'aidant des chemins déjà existants, il ne resterait qu'à acquérir la parcelle B n°22 et y créer une passerelle au-dessus de l'Arros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1. De procéder à l'acquisition de la parcelle B n°22 au prix de 2 € le m², soit environ 7 114 € pour les 3 557 m².
- De choisir Maitre Christel CASAMAJOU comme notaire pour finaliser la cession
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-44-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 D mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021

D + 12 07 1 01 07 12 02 1

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-45

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Recrutement d'un chef de projet

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du conventionnement avec l'Etat « Petites villes de demain », la commune de Tournay pourra bénéficier d'un chef de projet avec un financement à hauteur de 75 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1. De créer un poste de chef de projet
- 2. D'autoriser le Maire à procéder au recrutement
- 3. De solliciter une subvention à hauteur de 75 % du salaire à l'Etat
- 4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-45-Al Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ● mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-46

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65 et du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergique.

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Tournay a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Energies des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départementale d'Energies du Tarn)

est le coordonnateur,

Gyndical Departementation de SDET (Syndical Departementation of 1065-216504472-20210621-2021-46-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Tournay, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Tournay sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Etant précisé que le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes :

- Aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux
- Aux communautés de communes, suivant un forfait annuel d'un montant de 300 €
- A la communauté d'agglomération TLP, suivant un forfait annuel d'un montant de 3 000 €
- Aux personnes morales de droit public, non adhérentes au SDE65, suivant une contribution annuelle qui sera calculée sur la base de leur consommation annuelle de référence (CAR),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1. Décide de l'adhésion de la commune de Tournay au groupement de commandes précité pour :
 - L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel;
 - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Tournay dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tournay, et ce sans distinction de procédures,
- 5. Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-46-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- S'engage à régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,
- 8. Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Tournay.

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 • mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-47

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Modification de la convention « Petites Villes de demain »

Vu la délibération n°2021-33 du 19 avril 2021 autorisant la signature de la convention « Petites villes de demain »,

Monsieur le Maire indique qu'au lieu d'être 6 membres de la communes et 6 de l'intercommunalité, le comité de projet sera constitué de 7 membres de chaque structure. Il propose ainsi d'intégrer Monsieur Francis ARTIGUE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter de porter le comité de projet à 7 membres de la commune et à 7 membres de la communauté de communes
- 2. D'intégrer Monsieur Francis ARTIGUE au comité de projet
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-47-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 D mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d⁺affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-48

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Location d'un local commercial au bâtiment situé rue Gerde

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de location d'un local commercial dans la bâtiment situé rue Gerde. Il s'agit d'un géomètre de l'entreprise GEOMONTIS qui souhaiterait avoir un local à Tournay et proposer des annonces immobilières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la location du local commercial à l'entreprise GEOMONTIS dès que le bâtiment sera rénové
- De fixer le montant du loyer à 390 € HT.
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme.

Le Maire

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-48-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ② mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Avant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021 Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-49

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Marché de travaux – Réfection de la voirie du parking du collège

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté plusieurs entreprises pour la réfection du parking du collège. Il s'agit de faire en enrobé la voirie des bus, les trottoirs qui longent les jardins et sur le terre-plein une dalle gazon. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la COLAS pour un montant de 44 169,64 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 44 169,64 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-49-DE Date de télétransmission : 26/07/2021 Date de réception préfecture : 26/07/2021



65190

2 05 62 35 70 26 昌 05 62 35 78 64 mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-50

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Club de l'amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Société Intercommunale de chasse Diane de l'Arros : 1 000 € (Abstention de. Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY)
- ✓ Restaurants du Cœur : 100 €
- ✓ Comité des fêtes de Tournay : 10 000 € (Abstention de Monique) CHAUSSERIE)
- ✓ Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées : 250 €
- ✓ Banque alimentaire des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Association Francis Jammes : 30 €
- ✓ Amicale des lieutenants de louveteries : 50 €
- ✓ Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées :315 €
- ✓ Tournay sports : 4 000 € (Abstention de Jérôme ARTIGUE)
- ✓ Coopérative de l'école maternelle : 350 €
- ✓ Centre Local d'Information et de Coordination du Pays des Coteaux : 15 €
- ✓ Association Culturelle Laïque du Canton Tournay: 3 000 € (2 000 € pour Orchestre à l'école et 1 000 € pour la partie théâtre) (Abstention de Pierre SEUBE, Francis ARTIGUE et Monique CHAUSSERIE)

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-50-DE Date de télétransmission : 21/07/2021 Date de réception préfecture : 21/07/2021

Fait et délibéré le 21 juin 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 D mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-51

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Tarifs des prestations extrascolaires (Centre de loisirs)

Monsieur le Maire propose de modifier les quotients familiaux pour les prestations extrascolaires afin de mieux équilibrer le nombre de famille par quotient.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs comme ci-dessous à compter du 1er septembre 2021 :

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4	Quotient 5	Quotient 6
Tranche quotient	0 à 500	501 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500	Sup à 1500
Tarifs Journée ALSH	6,00 €	7,50 €	9,00€	10,00€	11,00 €	12,00 €

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire

Nicolas DATAS TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-51-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ● mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-52

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Sorties ALSH été 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour l'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :
 - Aquakids Tarbes du 16 juillet 2021 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €,
 Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €
 - Cascade d'Esparros du 23 juillet 2021 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €,
 Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
 - Lac d'Aignan du 30 juillet 2021 : Quotient 1 : 20 €, Quotient 2 : 21 €, Quotient
 3 : 23 €, Quotient 4 : 25 €, Quotient 5 : 27 €, Quotient 6 : 29 €
 - Intervention magicien à Tournay du 6 août 2021 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €
 - Grottes de Médous du 13 août 2021 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €,
 Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
 - Demi-lune à Lannemezan du 20 août 2021 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 :
 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €
 - Centre équestre d'Aubadère du 27 août 2021 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 :
 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €

Fait et délibéré le 21 juin 2021, Pour copie conforme,

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-52-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021





65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ■ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage: 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-53

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Demande de subvention pour du mobilier à la CAF

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que le service Enfance Jeunesse investisse dans du mobilier et du matériel informatique. Pour cela, il propose de solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 50 %. Le montant de l'opération s'élève à 4587,53 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1. D'accepter l'acquisition du matériel informatique et du mobilier pour un montant total de 4 587,53 €
- 2. De solliciter une subvention à hauteur de 4 587,53 €.
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-53-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 D mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16/06/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

DELIBERATION n°2021-54

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents: MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents:

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Clôture du compte bancaire de l'office de tourisme

Monsieur le Maire indique que le compte bancaire de l'office de tourisme est créditeur d'un montant de 430,00 € et n'est plus actif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1. D'accepter la clôture du compte bancaire de l'office de tourisme
- 2. D'accepter le don d'un montant de 430,00 € qui sera crédité sur le budget communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 21 juin 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire

Nicolas DATAS TAPIE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20210621-2021-54-DE Date de télétransmission : 20/07/2021 Date de réception préfecture : 20/07/2021